

MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière

3^e année du rôle triennal 2019-2020-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Godmanchester pour son troisième exercice financier qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2020.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal à l'adresse ci-dessous durant les heures d'affaires régulières du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30 au 2282 Chemin Ridge, Godmanchester, Québec.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. Le Haut Saint-Laurent
10 rue King, suite 400, Huntingdon, Québec, J0S 1H0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus inscrit ;
- être accompagnée d'un paiement des frais déterminés par le règlement #99-97 de la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Godmanchester, le 15 septembre 2020.

Elaine Duhème
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITY OF GODMANCHESTER

(In case of discrepancy the French version shall prevail)

Deposit of the property assessment roll 3rd year of the 2019-2020-2021 triennial roll

Notice is hereby given by the undersigned that the triennial property assessment roll of the Municipality of the Township of Godmanchester for its third fiscal year which will come into effect on January 1, 2021, was deposited in my office on September 15, 2020.

Anyone can read it at the municipal office at the address below during regular business hours, Monday to Thursday, 8:30 am to 4:30 pm at 2282 Chemin Ridge, Godmanchester, Quebec.

In accordance with the provisions of section 74.1 of the Act respecting municipal taxation, notice is also given that any person having an interest in this regard may file, with regard to this roll, a request for review provided for in section 1 of the Chapter X of this law, on the grounds that the assessor did not make a modification that he should have made by virtue of the law.

To be admissible, such a request for review must meet the following conditions:

- be filed during the fiscal year in which an event occurs that justifies a change in the roll under the law, or during the following fiscal year;
- be dropped off at the following location or sent by registered mail:
M.R.C. The Haut Saint-Laurent 10 rue King, suite 400, Huntingdon, Quebec, J0S 1H0
- be made on the form prescribed for this purpose and available at the location listed above;
- be accompanied by payment of the fees determined by regulation # 99-97 of the M.R.C. Haut-Saint-Laurent and applicable to the assessment unit referred to in the request.

Given at Godmanchester, September 15, 2020.

Elaine Duheme
Director General and Secretary-Treasurer